

Transmis en Préfecture le 19 octobre 2022
N° identifiant : 026-212600589-20221018- 2022-197-DC-DAF - AU

Publié du 20/10/2022 au 20/12/2022

**.DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE
2022-197-DC-DAF**

Le Maire de BOURG-LES-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

- de prendre toute décision concernant les demandes de subvention de la ville auprès de tout organisme financeur dans les conditions fixées par le conseil municipal,

- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toute demande en fonctionnement ou en investissement quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

CONSIDÉRANT la décision n°2022-010-DC-DAF qui autorisait Mme le Maire à solliciter l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour subventionner une partie projet d'aménagement de la voie douce du Valentin,

CONSIDÉRANT que cette liaison cyclable vient étendre le réseau de cheminement doux inter-quartiers en permettant une liaison Est Ouest entre l'avenue de Lyon et le chemin du Valentin et que celle-ci permettra, en outre, de relier, hors circulation automobile, l'école Jean Moulin et le Lycée de trois sources,

CONSIDÉRANT l'évolution du plan de financement de l'opération depuis la signature de la décision N° 2022-010-DC-DAF comme suit :

| DEPENSES | MONTANT € HT | RECETTES ORGANISME FINANCEUR | MONTANT SOLLICITÉ |
|--|---------------------|--|-----------------------------------|
| Étude Géotechnique - Mission G2 Avp : 3 199,00€ Ht - Mission G2 Pro : 950,00€ Ht - Mission G4 : 1 100,00€ Ht | 5 249,00 € | Etat <i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022</i> | 38 033 € (acquis juillet 2022) |
| Maîtrise d'oeuvre | 10 140,00 € | Conseil départemental de la Drôme Dotations de Cohérence Territoriale | 35 082,20 € |
| Travaux | 160 022,00 € | Ville de Bourg-lès- Valence <i>Reste à charge</i> | 102 295,80 € |
| Lot 1 : Terrassement/ maçonnerie/ voie verte | 124 986,00 € | | |
| Lot 2 : Aménagements paysagers | 35 036,00 € | | |
| Total projet HT | 175 411,00 € | Total | 175 411,00 € |

Transmis en Préfecture le 19 octobre 2022
N° identifiant : 026-212600589-20221018- 2022-197-DC-DAF-AU

**.DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE
2022-197-DC-DAF**

D É C I D E

Article 1 : de solliciter le Département dans le cadre des Projets de Cohérence Territoriale, à hauteur de 20 % du montant total d'opération HT.

Article 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois

Fait à Bourg-lès-Valence

Le 18-10-22

Le Maire



Marilène MOURIER